

Vous trouverez en pièce jointe les documents relatifs aux scolaires pour l'année 2021, thématique que l'on a évoqué avec le groupe référents licences ce matin en réunion en plus de CanoeGoLIB.

La nouveauté 2021 réside dans le fait que les élèves venant pratiquer sur le temps scolaire n'ont pas besoin de licence car ils sont déjà couverts. Toutefois, les accueils périscolaires tels que l'UNSS, l'USEP, UGSEL, etc. ne sont pas concernés par cette exclusion d'attribution de licence. Nous avons prévu un dispositif permettant aux structures de valoriser malgré tout ces scolaires qui passent dans leur structure.

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance et de transmettre ces documents aux structures concernées. Une première information est passée sur la newsletter de rentrée envoyée vendredi dernier.

Pour votre information, le club de la mer nous a contacté aujourd'hui, car il vous aurait questionné au courant du mois d'octobre pour savoir comment monter leur offre d'activité envers ce public. Ils avaient compris que l'ensemble des scolaires n'avaient pas besoin de licences pour l'année 2021. De ce fait, ils n'ont pas proposé de surcoût à leur section UNSS alors qu'ils doivent leur donner une carte FFCK pour les assurer dans leur pratique. Ils se retrouvent en difficulté pour assumer ce surcoût. Auriez-vous la possibilité de vous rapprocher d'eux pour voir ce qui peut être fait ?

En vous remerciant par avance.  
Très bonne fin de journée et à bientôt.

**Anne-Laure BRÛLÉ**

Direction Développement – Gestionnaire du réseau fédéral et projets

Tel : +33(0)1 45 11 08 71

@ : [albrule@ffck.org](mailto:albrule@ffck.org)